

Aide à la formation BAFA / BAFD

POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

Pour bénéficier de la bourse de **20%** du coût du stage (40% pour les stages d'approfondissement ayant pour thème les activités physiques de pleine nature et le handicap), hors frais de transports et d'adhésion :

CONDITIONS :

Resider en Seine-Saint-Denis,
Effectuer sa formation avec l'un des 19 organismes ayant passé une convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis (*liste au verso*),

Dans le cas où la formation a été réglée intégralement par le stagiaire avant la demande d'aide, il est proposé une modalité exceptionnelle rétroactive de remboursement.

Aux conditions décrites ci-dessus s'ajoute celle de **fournir un justificatif de paiement dans un délai de 6 mois une fois la formation terminée.**

ÉTAPES À SUIVRE :

1 Renseignez votre identité.



2 Faites remplir cette 2^e partie par votre organisme de formation, qui transmettra le formulaire au Département.



3 Le Département valide le formulaire et le retourne à l'organisme qui vous fera bénéficier de la réduction en la déduisant de votre paiement ou bien vous la remboursera dans le cas où la formation a déjà été réglée. Une copie vous sera transmise par mail.

Horaires d'accueil :

Le mercredi uniquement, de 9 h 30 à 17 h,

Adresse :

Immeuble Le Papillon
225 avenue Paul-Vaillant-Couturier Bobigny

Pour plus d'informations :

01 43 93 83 42

www.seine-saint-denis.fr/

Aide-a-la-formation-BAFA-BAFD.html

ou envoyer un mail à l'adresse suivante : bafabafd@cg93.fr